
Cacao durable et traçable —

Partie 1:

**Exigences relatives aux systèmes de
management de la durabilité du cacao**

Sustainable and traceable cocoa —

Part 1: Requirements for cocoa sustainability management systems

iTech Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

ISO 34101-1:2019

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/5f881ca0-a334-49be-af0f-94db842f56d2/iso-34101-1-2019>



iTeh Standards
(<https://standards.itih.ai>)
Document Preview

ISO 34101-1:2019

<https://standards.itih.ai/catalog/standards/iso/5f881ca0-a334-49be-af0f-94db842f56d2/iso-34101-1-2019>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2019

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
Fax: +41 22 749 09 47
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	v
Introduction	vi
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Contexte de l'organisme	11
4.1 Compréhension de l'organisme et de son contexte	11
4.2 Compréhension des besoins et attentes des parties intéressées	12
4.3 Détermination du périmètre d'application du système de management de la durabilité du cacao	12
4.4 Système de management de la durabilité du cacao et ses processus	12
4.5 Enregistrement des producteurs pour devenir membre de l'organisme	12
4.5.1 Communication spécifique aux producteurs envisageant de se faire enregistrer pour devenir membre de l'organisme (processus de sensibilisation)	12
4.5.2 Enregistrement des producteurs	13
4.5.3 Confirmation de l'enregistrement des producteurs	14
4.5.4 Propriété des données	14
5 Leadership	15
5.1 Leadership et engagement	15
5.2 Politique	15
5.2.1 Finalité	15
5.2.2 Actions	16
5.3 Rôles, responsabilités et autorités au sein de l'organisme	16
5.4 Représentation des producteurs enregistrés	17
6 Planification	17
6.1 Actions à mettre en œuvre face aux risques et opportunités	17
6.1.1 Finalité	17
6.1.2 Actions	17
6.2 Objectifs de durabilité du cacao et planification des actions pour les atteindre	17
6.2.1 Objectifs de durabilité du cacao	17
6.2.2 Planification des actions pour atteindre les objectifs de durabilité du cacao	18
7 Support	18
7.1 Ressources	18
7.1.1 Généralités	18
7.1.2 Identification des coûts et mécanismes de recouvrement	19
7.2 Compétences	19
7.3 Sensibilisation	19
7.4 Communication	20
7.4.1 Généralités	20
7.4.2 Communication dans l'ensemble de l'organisme	20
7.5 Informations documentées	20
7.5.1 Généralités	20
7.5.2 Création et mise à jour des informations documentées	21
7.5.3 Maîtrise des informations documentées	21
8 Réalisation des activités opérationnelles	21
8.1 Planification et maîtrise opérationnelles	21
8.2 Planification des activités	22
8.2.1 Plan de travail annuel de l'organisme	22
8.2.2 Plan de développement de la cacaoyère	22
8.3 Modifications des exigences relatives à la production durable de cacao	23

8.4	Processus, produits et services fournis par des prestataires externes	23
8.5	Traçabilité du cacao produit de manière durable, en interne, au sein de l'organisme	23
9	Évaluation des performances	25
9.1	Surveillance, mesure, analyse et évaluation	25
9.1.1	Généralités	25
9.1.2	Analyse et évaluation	25
9.2	Audit interne	26
9.3	Revue de direction	26
9.3.1	Généralités	26
9.3.2	Éléments de sortie	27
9.3.3	Retour d'information à l'attention de l'organisme	27
10	Amélioration	28
10.1	Généralités	28
10.2	Non-conformité et actions correctives	28
10.3	Amélioration continue	29
Annexe A (informative) Vue d'ensemble du processus d'établissement du plan de développement de la cacaoyère		30
Annexe B (informative) Recommandations pour l'estimation des coûts initiaux et récurrents		32
Annexe C (normative) Informations sur les exploitations individuelles pour le diagnostic des cacaoyères		33
Annexe D (normative) Mise en œuvre et contenu du plan de développement de la cacaoyère		35
Annexe E (informative) Plan de développement de la cacaoyère — Recommandations aux producteurs enregistrés		36
Bibliographie		37

Document Preview

ISO 34101-1:2019

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/5f881ca0-a334-49be-af0f-94db842f56d2/iso-34101-1-2019>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir www.iso.org/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité technique CEN/TC 415, *Cacao traçable et durable*, du Comité européen de normalisation (CEN) en collaboration avec le comité technique ISO/TC 34, *Produits alimentaires*, sous-comité SC 18, *Cacao*, conformément à l'accord de coopération technique entre l'ISO et le CEN (Accord de Vienne).

Une liste de toutes les parties de la série ISO 34101 se trouve sur le site web de l'ISO.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

Introduction

0.1 La série ISO 34101

La série ISO 34101 spécifie les exigences relatives à la production durable des fèves de cacao, à la traçabilité du cacao produit de manière durable et au système de certification du cacao durable et traçable.

Des fèves de cacao produites de manière durable sont obtenues en satisfaisant aux exigences relatives aux systèmes de management du présent document ou de l'ISO 34101-4:2019, Annexe A ou B, et aux exigences de performance de l'ISO 34101-2.

L'approche par étape de la série ISO 34101 comprend trois niveaux d'exigence: niveau seuil, niveau moyen et niveau élevé. Les exigences concernant les trois niveaux d'exigences de performance sont toutes spécifiées dans l'ISO 34101-2. Les trois niveaux d'exigences relatives aux systèmes de management de la durabilité du cacao sont spécifiés dans le présent document ou l'ISO 34101-4, comme suit:

- niveau seuil: ISO 34101-4:2019, Annexe A;
- niveau moyen: ISO 34101-4:2019, Annexe B;
- niveau élevé: le présent document.

Un organisme produisant des fèves de cacao de manière durable peut demander une certification initiale au niveau qui lui convient et ensuite poursuivre vers un niveau supérieur jusqu'à ce que le niveau élevé soit atteint. Le passage du niveau seuil au niveau moyen peut prendre jusqu'à 60 mois. Le passage du niveau moyen au niveau élevé peut prendre jusqu'à 60 mois.

Les exigences de performance spécifiées dans l'ISO 34101-2 sont complémentaires aux exigences relatives aux systèmes de management de la durabilité du cacao. Seuls les organismes satisfaisant à la fois aux exigences relatives aux systèmes de management de la durabilité du cacao (le présent document ou l'ISO 34101-4:2019, Annexe A ou B) et aux exigences de performance (ISO 34101-2) peuvent déclarer que les fèves de cacao sont produites de manière durable.

L'ISO 34101-3 spécifie les exigences de traçabilité du cacao produit de manière durable (satisfaisant aux exigences de la série ISO 34101) en partant de l'organisme produisant des fèves de cacao de manière durable et tout au long de la chaîne d'approvisionnement du cacao.

L'ISO 34101-4 spécifie les exigences relatives au système de certification du cacao traçable produit de manière durable conformément aux exigences de la série ISO 34101, et contient les exigences relatives au niveau seuil et moyen du système de management de la durabilité du cacao.

Document	Objet	Destinée à être appliquée par
Le présent document	Exigences de niveau élevé relatives aux systèmes de management de la durabilité du cacao. (Les exigences des niveaux seuil et moyen relatives aux systèmes de management de la durabilité du cacao sont spécifiées dans l'ISO 34101-4.)	Producteurs de cacao enregistrés et organismes produisant des fèves de cacao de manière durable.
ISO 34101-2	Exigences de performance du niveau seuil, moyen ou élevé (relatives aux aspects économiques, sociaux et environnementaux).	
ISO 34101-3	Exigences de traçabilité.	Acteurs de la chaîne d'approvisionnement du cacao.
ISO 34101-4	Exigences pour les systèmes de certification. Exigences des niveaux seuil et moyen relatives aux systèmes de management de la durabilité du cacao. (Les exigences de niveau élevé relatives aux systèmes de management de la durabilité du cacao sont spécifiées dans le présent document.)	Détenteurs de systèmes de certification et organismes de certification certifiant la conformité à la série ISO 34101. Organismes souhaitant une certification par un organisme de certification de tierce partie accrédité afin de revendiquer la conformité. Producteurs de cacao enregistrés et organismes produisant des fèves de cacao de manière durable, appliquant les exigences de niveau seuil ou moyen relatives aux systèmes de management de la durabilité du cacao.

Le présent document spécifie les exigences relatives au niveau élevé du système de management de la durabilité du cacao. L'ISO 34101-4 spécifie les exigences relatives aux niveaux seuil et moyen.

Le principal objectif du présent document est l'élaboration, la promotion et la tenue à jour d'un cadre de travail pour la production de fèves de cacao de manière durable, basé sur le principe de l'amélioration continue.

Afin d'atteindre cet objectif, le présent document a été spécialement conçu de manière à être pertinent pour les parties intéressées dans le secteur du cacao, en particulier en vue de:

- a) soutenir et encourager tous les producteurs de cacao;
- b) améliorer le revenu des producteurs de cacao et la résilience de leurs moyens de subsistance;
- c) promouvoir et soutenir les organisations de producteurs, si nécessaire.

Même si une grande variété d'organismes peuvent appliquer le présent document ainsi que l'ISO 34101-2 à leurs activités, il est important que les organisations de producteurs soient reconnues comme un véhicule essentiel de livraison pour une économie cacaoyère durable, et que ces organisations soient solides et véritablement représentatives des producteurs de cacao enregistrés qu'elles servent. Il est attendu des parties intéressées qu'elles œuvrent ensemble pour les aider à atteindre cet objectif.

0.2 Utilisation d'un système de management de la durabilité

L'adoption d'un système de management de la durabilité du cacao relève souvent d'une décision stratégique de l'organisme.

L'objectif du système de management de la durabilité du cacao est principalement d'assurer qu'il existe des rôles et des responsabilités clairs pour promouvoir la planification, la mise en œuvre, la surveillance, l'évaluation et l'apprentissage en interne et permettre une progression continue vers les objectifs de durabilité du cacao. Le plan de développement de la cacaoyère (PDC), qui est une exigence du présent document, est destiné à être l'outil essentiel pour parvenir à l'amélioration continue et obtenir des impacts positifs.